

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° n° 398 promulguant en C.FS.

n° 398

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 avril 1951

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1951

Date du numéro

1 mai 1951

### VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N, SADOUL, Gouverner l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vul**l'arrêté local n° 247 Gu 8 mars 1951, portant classement de la recette des P.T.T. de Djibouti

**Vul**l'arrêté n° 2-51 du 5 mars 1951 de M. le secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer y portant classement des recettes Ges P.T.T. de la France d'Outre-Mer,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Est promulgué 23 la Côte Française des Somalis l'arrêté n° 2-51 du 5 mars 1951, portant classement des bureaux des F.TT. des Territoires de la Fronce d'Outre-Mer.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout OÙ besoin. sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL,**